



RCS : CANNES

Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00026

Numéro SIREN : 799 592 670

Nom ou dénomination : 4G TECHNOLOGY

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2015 sous le numéro de dépôt 2978

PROVENCE EXPERTISE AUDIT
Cédric VERBORG

Expert Comptable
Inscrit à l'Ordre des Experts Comptables de Marseille

Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale de Nîmes

2014 B 26

2978

20 000 000

SARL 4G TECHNOLOGY
Parc d'Activité de l'Argile
Voie C – Lot 105
460 avenue de la Quiera
06370 MOUANS SARTOUX

Rapport du commissaire aux comptes et à la transformation

Sur la transformation de la SARL en S.A.S.

PROVENCE EXPERTISE AUDIT
Cédric VERBORG

Expert Comptable
Inscrit à l'Ordre des Experts Comptables de Marseille

Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale de Nîmes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

**SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE 4G
TECHNOLOGY EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE**

A l'associé unique de la SARL 4G TECHNOLOGY,
Parc d'activité de l'Argile,
460 avenue de la Quiera,
Lot 105 Voie C,
06370 MOUANS SARTOUX,
RCS Cannes n° 799 592 670,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision ordinaire de l'associé unique en date du 18 juin 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014, d'une durée de 12 mois, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 285 566 euros.

Le bénéfice après impôts s'élève au 31 décembre 2014 à 26 469 euros.

Les capitaux propres au 31 décembre 2014 s'élèvent à 126 469 euros.

Centre d'affaires Fred Zarka - 709, Avenue Raoul Follereau – 84300 CAVAILLON
Tel : 04.32.50.19.71 – Fax : 04.32.50.22.25 – Email : c.verborg@pex8384.fr
Siret : 518 172 630 00015 – NAF : 6920Z – N° TVA Intracommunautaire : FR73518172630

CV

L'endettement auprès des établissements financiers est nul.

La trésorerie disponible au 31 décembre 2014 s'élève à 120 158 euros.

Aucun engagement hors bilan n'est à signaler.

Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 31 décembre 2014 mais les éléments collectés à ce jour ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité, ni aucun évènement important survenu depuis cette date.

Les obligations liées à la forme juridique de la société par actions simplifiée unipersonnelle, relatives au nombre d'actionnaires et au montant minimum du capital social, sont satisfaites au sein de votre société.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

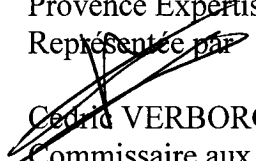
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

Cavaillon, le 29 juin 2015

Provence Expertise Audit
Représentée par


Cedric VERBORG
Commissaire aux comptes et à la
transformation